

Commission culturelle  
De et à  
1530 Payerne

Au Conseil communal  
De et à  
1530 Payerne

Payerne, Le 9 juin 2016

## **Rapport de la commission culturelle de Payerne sur la saison 2015 - 2016**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Durant la saison 2015 – 2016 (septembre à juin), La Commission culturelle de Payerne :

- S'est réunie à 4 reprises pour délibérer et prendre diverses décisions,
- A accueilli 5 conférences d'Exploration du Monde, 2 séances par jour, à la salle Le Beaulieu facturée par la Migros à hauteur de fr. 9'500.-.
- A co-organisé le Bal du Petit-Nouvel An et le Tattoo avec la SD et organisé l'apéritif et lumières Après le concert de Chorège le 31 décembre, avec carillon des cloches des 2 églises
- M. Logan Duc a rejoint la commission en mai 2016

Les soutiens financiers majeurs que la Commission culturelle a accordés à plusieurs projets ou sociétés locales sont :

- Les Minis-Molières pour fr. 2'500.-
- Aide au transports d'élèves au théâtre des Osses pour 2'000.-
- Gaëtan, chanteur pour enfants, » Zingouingouin » pour 3'000.-
- Connaissance 3 pour fr. 3'000.-
- Red Pigs Festival édition 2015 fr. 10'000.- + garantie déficit de fr.5'000.--

La Commission culturelle remercie chaleureusement la Municipalité et le Conseil Communal de Payerne pour la confiance accordée, ainsi que pour le soutien financier qui lui permet de proposer ou soutenir diverses animations et manifestations dans notre cité (le cortège de la St-Nicolas, animation de Noël des aînés, subvention pour la Lanterne Magique).

Afin de permettre au Conseil communal d'avoir une vue d'ensemble sur l'état actuelle des finances de la commission culturelle, le bilan au 18 mai 2016 est annexé au présent rapport.

La Commission culturelle, sa présidente et son caissier sont à votre disposition pour tout complément d'information qui pourrait vous être utile.

Veuillez croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers à l'expression de nos sentiments dévoués.

Pour la commission culturelle  
Le délégué du Conseil communal

Ney Djordje